

APPEL PUBLIC**LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE de FLEMALLE CONSTITUE UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE****DIRECTEUR FINANCIER (H/F) A TEMPS PLEIN, STATUTAIRE**

(possibilité d'une entrée en fonction sous contrat de travail au grade de chef de bureau administratif à partir du 01.07.2018 et d'une désignation comme Directeur financier faisant fonction à partir de septembre 2018)

Les conditions d'accès à cet emploi sont :

1. être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
2. jouir des droits civils et politiques;
3. être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
4. être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A (licence/master délivré par une université ou un établissement d'enseignement supérieur de type long) au plus tard à la date de clôture de l'inscription;
5. être porteur d'un certificat de management public ou tout autre titre équivalent délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon sur avis du Conseil régional de la formation, sous réserve des dispositions contenues dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2003. Ce certificat peut être obtenu durant la première année de stage ou le cas échéant pendant la deuxième année de prolongation de stage. La condition d'obtention n'est pas requise tant que la formation délivrant le certificat de management public n'est pas organisée;
6. être lauréat d'un examen comprenant les épreuves ci-dessous;
7. avoir satisfait au stage.

Mission du Directeur Financier du CPAS de Flémalle

Le Directeur financier tient la comptabilité du centre et l'établissement des comptes annuels. Il remplit la fonction de conseiller financier et budgétaire du centre. Particulièrement le directeur financier est chargé :

1. d'effectuer les recettes du centre.
2. d'acquitter sur mandats les dépenses ordonnancées
3. de faire tous actes interruptifs de la prescription et des déchéances;
4. de faire procéder à toutes saisies, de requérir, au bureau des hypothèques, l'inscription, la réinscription ou le renouvellement de tous les titres qui en sont susceptibles;
5. d'avertir les membres du conseil de l'action sociale de l'échéance des baux, des retards de paiement et de toute atteinte portée aux droits du centre public d'action sociale;
6. de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé, sur tout projet de décision du conseil de l'action sociale, du bureau permanent, du président ou de l'organe qui a reçu éventuellement délégation du conseil ayant une incidence financière ou budgétaire égale ou supérieure à 22 000 euros,

Dans le cadre du système de contrôle interne, le directeur financier est chargé :

1. de l'utilisation efficace et économique des ressources;
2. de la protection des actifs;
3. de fournir au directeur général, des informations financières fiables.

Le Directeur financier fait rapport en toute indépendance au conseil de l'action sociale au moins une fois par

an sur l'exécution de sa mission de remise d'avis. Le rapport contient aussi, et notamment, un état actualisé, rétrospectif et prospectif de la trésorerie, une évaluation de l'évolution passée et future des budgets, une synthèse des différents avis qu'il a rendus à la demande ou d'initiative.

Epreuves de recrutement

- Première épreuve /100

Une épreuve écrite portant sur la formation générale et la maturité d'esprit, à savoir une synthèse et un commentaire d'une conférence de niveau universitaire portant sur un sujet d'intérêt général ou communal comprenant deux parties :

- a. Résumé en texte continu des idées maîtresses développées;
- b. Exposé comprenant les remarques, les réflexions personnelles et les objections ainsi que des critiques opportunes jugées par les candidats.

- Deuxième épreuve /200

Une épreuve écrite d'aptitude professionnelle permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes

- a. Droit constitutionnel et Droit civil/20
- b. Droit administratif y inclus les mécanismes de tutelle administrative /25
- c. Droit communal en relation avec les CPAS - Loi organique des CPAS /40
- d. La Comptabilité des CPAS /75
- e. Droit des marchés publics /40

Le/la candidat(e) pourra se munir des textes légaux utiles non annotés.

- Troisième épreuve /200

Une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management permettant d'évaluer le candidat notamment sur sa vision stratégique de la fonction et sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne.

Les 3 épreuves seront organisées successivement dans l'ordre mentionné.

Chaque épreuve sera éliminatoire: pour être admis à participer à l'épreuve suivante, le candidat doit obtenir au moins 50% dans chaque épreuve.

Pour être lauréat de l'examen, le candidat devra obtenir au moins 60% pour l'ensemble des épreuves.

Sur base du rapport établi par le jury et après avoir entendu les lauréats, le Bureau Permanent propose au Conseil de l'Action Sociale un candidat stagiaire. Il motive son choix.

Les candidats ayant réussi les épreuves seront versés dans une réserve de recrutement de 2 ans à dater de la désignation en stage du candidat retenu par le Conseil de l'Action sociale.

Sont dispensés de l'épreuve d'aptitude professionnelle (Deuxième épreuve uniquement), les Directeurs Financiers d'une autre commune ou d'un autre CPAS nommés à titre définitif.

Echelle de traitement :

95% de l'échelle de rémunération du Directeur général qui est de (montants à l'indice pivot 138,01), de 39.585 à 57.135 - développement 15 ans (15/1 X 1170) - en application du statut administratif et pécuniaire du CPAS de Flémalle.

Candidatures

Les candidatures doivent être adressées, sous peine de nullité, **au plus tard le 15.01.2018**, à la Présidente du CPAS de Flémalle, Madame MEGALI, par envoi recommandé déposé à la poste, le cachet de la poste faisant foi ou déposées contre récépissé **au Secrétariat général**, date du récépissé faisant foi, à l'adresse suivante : rue de l'Ermitage 16 à 4400 FLEMALLE.

Elles porteront, sous peine de nullité, la référence « Réserve de recrutement d'un(e) Directeur (trice) financier (e) »

Documents à joindre obligatoirement

- une lettre de candidature motivée ;
- un extrait du casier judiciaire daté de moins de 1 mois ;
- un curriculum vitae ;
- une copie certifiée conforme du diplôme donnant accès aux emplois de niveau A ;

Seules les candidatures parvenues dans les formes et délais prescrits seront prises en considération.
Pour tout renseignement: Marie-Anne Deronchene - Directrice financière du CPAS de Flémalle - 04/235.10.01.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Marie-Blanche VERDIN

La Présidente,

Catherine MEGALI